



Engagement caution solidaire

Par **danpy**, le **15/04/2014** à **23:58**

Bonjour, voilà j'ai signé en 1994 et 1996, caution solidaire avec mon épouse pour des prêts professionnels d'une sarl dont mon épouse était la gérante à l'époque, mais moi j'étais en liquidation de mon entreprise précédente , affaire personnelle - la banque m'a donc fait signer une caution alors que j'étais en période de liquidation judiciaire. Malheureusement mon épouse est également à ce jour en liquidation judiciaire et la banque nous a envoyer un huissier pour remboursement de cette caution, cela fait déjà depuis 2004 que nous remboursons, mais comme un malheur ne reste jamais seul, aujourd'hui nous avons un dossier de surendettement car nous ne pouvons plus faire face et il reste encore 8 ans à régler. Aujourd'hui, nous sommes tous deux en retraite et la retraite de mon épouse est très petite.

Du fait que j'étais en liquidation judiciaire, est ce que ma signature a une valeur près de la banque ? a-t'elle toujours le droit de nous poursuivre ? merci pour vos réponses

Par **domat**, le **16/04/2014** à **00:08**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **danpy**, le **16/04/2014** à **08:53**

bonjour, je suis d'accord avec vos remarques et vous présente toutes mes excuses, mais nous sommes tellement au bout du rouleau que l'on ne sait plus exactement ce que l'on fait .
Cordialement